

## **L'union syndicale Solidaires soutient la lutte légitime des mahorais-aises**

L'île de Mayotte n'a toujours pas digérée sa départementalisation !

Elle connaît depuis plusieurs mois des tensions sociales dramatiques qui se sont aggravées depuis deux semaines. La grève générale a été reconduite. Des barrages bloquent les principaux axes de communication. Le Préfet continue de ne pas être à la hauteur. L'île est confrontée à une somme d'inégalités que les pouvoirs publics sont dans l'incapacité de résoudre. Surtout pas en répondant à l'urgence sociale par un projet intitulé « Mayotte 2025 » !

La population du département de Mayotte est confrontée à de nombreuses difficultés :

- A la question migratoire (250000 habitants recensés, 250000 migrants clandestins) qui ne concerne pas que le seul territoire d'Anjouan mais aussi Madagascar, le Mozambique et depuis quelques temps la Syrie.
- Au manque crucial d'infrastructures élémentaires : absence de route adaptées à la circulation, absence de développement des services publics (tout est concentré à Mamoudzou), absence de classes en nombre suffisant face à une explosion démographique, absence de restauration scolaire (17 collèges, 0 cantines)...
- A une fiscalité inadaptée qui ne permet pas d'asseoir les impôts de façon équitable sur le territoire (absence de cadastre et donc d'adressage).
- Le code du travail inappliqué sur l'île donne aux Mahorais-es le sentiment d'être considéré-es comme des « sous salarié-es ».
- La fonction publique à deux vitesses où les Mahoraises et Mahorais se sentent déclassé-es par rapport aux fonctionnaires de la métropole.
- La persistance de comportements post-coloniaux de certains responsables d'administration ou d'entreprises.

La liste des griefs est encore longue...

L'Union syndicale Solidaires a depuis longtemps alerté les pouvoirs publics de cette situation, récemment encore la ministre des Outre mer lors d'une rencontre avec une délégation mahoraise. Des réponses immédiates doivent être apportées aux femmes et aux hommes de ce département.

Solidaires considèrent qu'au delà de la rencontre qui doit se tenir le 15 avril avec les ministres des Outre mer de la fonction publique et du travail, c'est avec le premier ministre que la situation doit être évoquée. C'est ce que dira Solidaires demain lors de la rencontre ministérielle prévue au ministère des Outre mer.

**Oui le combat des mahoraises et des mahorais est légitime ! Solidaires y apporte tous son soutien.**

<b>144 Bd de la Villette 75 019 Paris</b>	<b>Téléphone 33 1 58 39 30 20 Télécopie 01 43 67 62 14</b>	<b>contact@solidaires.org www.solidaires.org</b>
---	--	--

